FORMATION EN PRÉSENTIEL

AGENT EN PROTECTION PHYSIQUE DES PERSONNES

Dernière mise à jour le 28/09/2026.

OBJECTIF

A l'issue de la formation, l'APR aura obtenu les compétences et savoir-faire lui permettant d'assurer et garantir l'intégrité physique d'une personne, de sécuriser un site et de réagir en conséquence face à une situation de crise. Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'aptitude professionnelle obligatoire en vue de l'obtention de la Carte Professionnelle dématérialisée pour l'activité "Protection physique des personnes" soumis au livre VI de la sécurité intérieure délivrée par le CNAPS.

Tarif	**4000** € HT par participant
Réf.	A3P
Contact	0536650010 accueil-centre@fips-na.com https://fips-na.com/

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Assurer l'application conforme des règles, principes et normes régissant le secteur de la sécurité privée
- Évaluer le niveau de risque des différentes menaces identifiées à partir des informations recueillies auprès du client
- Planifier et organiser les trajets (cheminements pédestres ou en véhicule)
- Organiser et réaliser les contrôles d'accès sur les points névralgiques
- Organiser la mission de protection physique dans son ensemble (moyens humains, techniques, technologiques et matériels)
- Identifier les éventuels dangers et obstacles présents sur le site ou le parcours
- Établir un dispositif de protection physique adapté aux vulnérabilités identifiées
- Établir des relations stratégiques avec les autorités et les forces de sécurité
- Mettre en œuvre et adapter des stratégies tactiques, techniques et opérationnelles lors des déplacements et événements
- Procéder à l'évacuation du client selon les protocoles d'extraction
- Intervenir en cas de naissance d'un incendie
- Mettre en place les moyens de

détection et de neutralisation de surveillance clandestine
- Formaliser un rapport circonstancié sur les contre-mesures mises en place
- Appliquer le principe de prévention de la menace terroriste
- Appliquer les procédures gouvernementales en cas d'attaque terroriste
- Fournir les premiers secours en environnement exposé
- Évaluer les prédispositions et dangers d'une situation conflictuelle
- Rédiger protocoles, ordres et rapports de mission, comptes-rendus d'anomalies
- Sécuriser le transport du client (cortège ou conduite individuelle)
- Intervenir de manière graduée lors d'une situation conflictuelle dégradée
- Analyser le cadre juridique de son rôle de SST
- Alerter ou faire alerter les secours et réaliser les gestes de premiers secours
- Réaliser les gestes professionnels d'intervention et de défense strictement nécessaires

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne de bonne moralité désirant exercer la profession de garde du corps professionnel en France

PRÉ-REQUIS

- Obtenir un avis favorable à l'entretien préalable d'accès à la formation par le certificateur ou le centre délivrant la formation
- Être titulaire d'une carte professionnelle à jour des métiers de la sécurité conforme au L611.1 du Code de la sécurité intérieure lors de son entrée en formation OU être titulaire d'un numéro préalable d'entrée en formation délivré par le CNAPS
- Être majeur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Prise de contact → analyse du besoin → vérification des prérequis → positionnement → validation de l'inscription → convocation et transmission des informations pratiques. Délai d'accès : inscription jusqu'à 2 jours avant le début de la session, sous réserve des places disponibles et de la validation des prérequis (hors inscription CPF)

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Les candidats auront accès durant toute la durée de la formation à un drive alimenté de tous les documents, schémas, fiches mémoires, exercices d'entrainement … etc nécessaire à leur apprentissage. Un support de cours et les textes règlementaires leur sera remise le jour de leur entrée en stage.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

306 heures hors examen dont 154 heures en e-learning et 152 heures en présentiel

TAUX D'OBTENTION

86%

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES

ÉQUIVALENCES

A1 : Application conforme de la règlementation applicable au métier d'agent en protection physique des personnes A2 : préparation d'une mission de protection physique des personnes. A3 : intervention en qualité de précurseur dans le cadre des missions de protection physique des personnes. A4 : réalisation d'une mission de protection physique d'un client lors de ses déplacements à pied et à véhicule. A5 : mise en œuvre de la protection de l'information et mise en place de contre-mesures dans le cadre d'une mission de protection physique de personnes. A6 : prévention des risques terroristes dans le cadre des missions de protection physique des personnes. A7 : gestion des conflits et situations conflictuelles dégradées dans le cadre des missions de protection physique des personnes. A8 : rôle de sauveteur secouriste du travail dans le respect des réglementations édictées par l'INRS. A9 : réalisation des gestes techniques professionnels d'intervention dans le cadre des missions de protection physique des personnes. A10 : formalisation des documents intra mission tout au long des missions de protection physique des personnes. En cas d'échec à 1 ou plusieurs activités, celui-ci devra représenter la ou les épreuves lors d'une nouvelle session d'examen.

Niveau 4 et Carte Professionnelle

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve de la compatibilité avec les exigences réglementaires et les conditions d'exercice du métier. Une étude individualisée des besoins peut être réalisée en amont afin d'identifier les adaptations possibles. Référent handicap : HOMMETTE Jeremy jhommette@fips-na.com

Niveau	Modalité	Effectif par session	Durée
Niveau 4	**Présentiel**	**4 mini > 12 maxi**	**306 heures / 40 jour(s)**

PROGRAMME

MODULE JURIDIQUE

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure - 4 heures
- Maîtriser les concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir - 3 heures
- Application de l'article 73 du code de procédure pénale - 2 heures
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques - 1 heure
- Connaître les principes de la République française - 3 heures
- Respecter la déontologie professionnelle - 4 heures

MODULE STRATEGIQUE

- Gestion des premiers secours - 14 heures, dont 7 heures de mise en situation pratique
- Gestion des risques et des situations conflictuelles - 3 heures
- Savoir résoudre un conflit - 2 heures
- Transmission des consignes et informations - 2 heures
- Réaliser une remontée d'informations - 3 heures

Pour l'obtention de la carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité consistant à fournir des services de protection des personnes mentionnée au 3° de l'article L. 611-1 du code de sécurité intérieure, la durée et le contenu de la formation initiale sont fixés comme suit, en sus de l'article 7
Article 13 :
*Modifié par Arrêté du 15 novembre 2019 - art. 2
*Modifié par Arrêté du 15 novembre 2019 - art. 4
*Modifié par Arrêté du 15 novembre 2019 - art. 5

MODULE JURIDIQUE

- Connaître la législation relative - 4 heures
- À la protection des personnes ;
- Aux droits et devoirs des agents dans le pays d'intervention ;
- Aux conditions d'exercice, d'agrément et de déclaration du pays d'intervention ;
- Aux juridictions civiles et pénales du pays.
- Connaissances juridiques particulières – 8h00

MODULE GESTION DES CONFLITS

- Être capable de gérer une situation conflictuelle et être capable de gérer son stress - 9 heures dont 7 heures de mise en pratique

MODULE SPÉCIFIQUE PROTECTION DES PERSONNES

- Connaître les fondamentaux – 14 heures - Mise en œuvre de la mission A3P - 21 heures
- Maîtriser les notions d'observation et de détection - 2 heures
- Maîtriser les dispositifs à pied - 36 heures dont 24 heures de mise en pratique
- Réaliser une mise en sûreté d'un espace intérieur ou extérieur - 7 heures
- Connaître les différents dispositifs embarqués - 12 heures dont 6 heures de mise en pratique
- S'initier à la conduite de sécurité - 8 heures dont 4 heures de mise en pratique
- S'initier à la conduite dans un cortège - 8 heures dont 4 heures de mise en pratique
- Connaître l'utilisation de la moto en protection physique des personnes - 2 heures
- Maîtriser les procédures et techniques d'évacuation d'une autorité - 12 heures
- Savoir transmettre les consignes et les informations - 4 heures
- Appliquer les techniques d'information et de communication - 4 heures

MODULE PROFESSIONNEL SECOURISME TACTIQUE D'URGENCE

- Présentation du secourisme tactique d'urgence aux victimes
- Comprendre la notion de " primo-intervenant "
- Découverte du kit individuel de premiers secours tactiques
- Comprendre l'utilité de la méthode - 40 minutes dont 20 minutes de pratique
- Remise à niveau des connaissances générales et/ou l'apprentissage des pré requis du secourisme tactique d'urgence - 40 minutes dont 20 minutes de pratique
- Connaître les principes de base de la gestion de crise et de la gestion de la scène en fonction de la situation - 40 minutes dont 20 minutes de pratique
- Reconnaître les blessures spécifiques - 30 minutes
- Savoir identifier les hémorragies et savoir mettre en place les actions pour les arrêter - 1 heure 30 dont 1 heure de pratique
- Savoir identifier une détresse respiratoire et - Savoir mettre en œuvre les gestes de secours appropriés - 1 heure dont 30 minutes de pratique
- Savoir identifier l'extraction à effectuer et la mettre en œuvre - 1 heure dont 30 minutes de pratique
- Savoir agir en cas de fractures - 1 heure dont 30 minutes de pratique
- Traiter des brûlures - 30 minutes dont 20 minutes de pratique
- Connaître les bases du secours routier - 1 heure dont 30 minutes de pratique
- Connaître la défibrillation - 1 heure dont 30 minutes de pratique
- Mise en application pratique des 3 phases et des 3 protocoles SAFE/ABC/MARCHE
- Connaître les méthodes de prise en charge d'une victime

Savoir donner l'alerte et - transmettre un bilan aux secours - RYAN 2 heures dont 1 heure 30 de pratique
- Mise en pratique avec cas concrets et scénarios de situations dégradées - 2 heures 30 dont 2 heures de pratique

MODULE TECHNIQUE

- Comprendre les menaces liées aux différents modes de transports - 8 heures
- Connaître le mécanisme du stress et ses répercutions - 5 heures
- Maîtriser des possibilités de réponse par des techniques de défense lors d'une agression par un tiers - 5 heures
- Maîtriser les stratégies d'intervention compatibles avec les possibilités définies par le cadre légal applicable à la profession - 4 heures
- Connaître les éléments de base pour faire face au risque incendie - 7 heures dont 3 heures de pratique
- Maîtriser le cadre légal des grands rassemblements et la problématique de leur sécurisation - 4 heures
- Être capable d'identifier les différents modes opératoires - Détecter et Prévenir - 7 heures

MODULE GESTES TECHNIQUES PROFESSIONNELLES

- Gestes techniques professionnels d'intervention - 14 heures dont 10 heures de mise en pratique
- Pratique sportive de défense - 14 heures dont 12 heures de mise en pratique

Surveillance et détection - 10 heures

MODULE GESTION DES RISQUES

- Prévention des risques terroristes – 13h00
- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes - 45 minutes
- Connaître les différentes menaces terroristes - : 45 minutes
- Connaître les niveaux de risque associés - 1 heure
- Connaître les différents matériels terroristes - 1 heure
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes - 1 heure
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes - 1 heure
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité - 30 minutes
- Se protéger soi-même - 2 heures 30 minutes dont 1 heure 30 minutes de mise en pratique
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention - 2 heures dont 1 heure de mise en pratique
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger - 30 minutes
- Notions de secourisme " tactique " - 1 heure 30 minutes dont 1 heure de mise en pratique
- Alerter les secours - 30 minutes

Retrouvez tous les détails liés à cette certification à l'adresse suivante : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40374

LES PLUS

Formation métier

INTERVENANT(S)	ÉVALUATION	ATTRIBUTION FINALE
Formateur spécialisé en Protection Rapprochée	Modalités d'évaluation : Évaluation de connaissances écrites (QROC/QCU), mises en situation professionnelle, production d'un rapport écrit et soutenance orale. Le candidat doit valider l'ensemble des 10 activités pour obtenir la certification.	Titre à finalité professionnelle Agent en Protection Physique des Personnes

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 60 mois, l'apprenant doit suivre une session de MAC APR (MAC A3P) - Maintien et Actualisation des Compétences d'Agent de Protection Rapprochée